

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers Municipaux :

Séance du 20 février 2020

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27
présents : 22
excusés : 5 dont 4 procurations
absent : /



3^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2019

3.1. Budget Principal

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires le 14 février 2020 du Compte Administratif de l'exercice 2019 de la commune de Village-Neuf et de la note de présentation synthétique s'y rapportant.

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions relatives à ces documents.

A l'issue de la présentation, M. le Maire quitte la salle de séances et Mme TRENDEL, Adjointe, est désignée Présidente de séance.

Elle demande au Conseil Municipal de statuer sur le Compte Administratif en question et cela conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal :

- vu la note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- statuant sur le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- à l'unanimité des voix ;
- approuve le Compte Administratif (Budget Principal) de l'exercice 2019 dont les résultats peuvent être présentés comme suit :

A. Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat de clôture au 31/12/2018 : | + 925 860,79 € |
| Part affectée à l'investissement : | - 499 194,65 € |
| Résultat de clôture (dissolution AFUA Ritty) : | + 17 726,84 € |
| Excédent de fonctionnement reporté : | + 444 392,98 € |
| | |
| Recettes de l'exercice 2019 : | + 5 344 141,20 € |
| Dépenses de l'exercice 2019 : | - 4 628 599,21 € |
| | |
| <u>Résultat de clôture au 31/12/2019 :</u> | <u>+ 1 159 934,97 €</u> |

B. Section d'investissement

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat de clôture au 31/12/2018 : | + 1 347 805,35 € |
| Résultat de clôture (dissolution AFUA Ritty) : | + 31 263,98 € |
| Solde d'exécution positif reporté : | + 1 379 069,33 € |
| | |
| Recettes de l'exercice 2019 : | + 1 174 630,70 € |
| Dépenses de l'exercice 2019 : | - 2 552 831,74 € |
| | |
| Restes à réaliser en recettes : | + 89 000,00 € |
| Restes à réaliser en dépenses : | - 838 000,00 € |
| | |
| <u>Résultat de clôture au 31/12/2019 :</u> | <u>- 748 131,71 €</u> |

C.Total du budget :

| | |
|---------------------------------|------------------------------|
| Excédent de fonctionnement : | + 1 159 934,97 € |
| Déficit d'investissement : | - 748 131,71 € |
| <u>Excédent global :</u> | <u>+ 411 803,26 €</u> |

Après l'adoption du Compte Administratif, M. le Maire revient en salle de séances et le Conseil Municipal :

- à l'unanimité des voix ;
- décide de prélever la somme de **748 131,71 €** de l'excédent de fonctionnement et de l'affecter au financement de la section d'investissement ;
- approuve également le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal produit par le Comptable Public de la Trésorerie de Saint-Louis.

Ce document n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes qui sont identiques à ceux présentés par M. le Maire, ordonnateur.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 24 février 2020

Le Maire :




Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire
A compter du 25 février 2020

Village-Neuf, le 25 février 2020



Le Maire :
Bernard TRITSCH

